



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LUXICAV GLOBAL INCOME un compartiment de LUXICAV LUXICAV GLOBAL INCOME part B (LU0119514577)

Ce compartiment est géré par Lux Gest Asset Management S.A.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

Le présent compartiment a pour objectif d'offrir un accès facile aux différents marchés de valeurs mobilières tout en assurant la diversification des risques.

Politique d'investissement

Le présent compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu fixe ou variable et dans des fonds obligataires et monétaires dans toute les devises. Il peut en outre investir jusqu'à 20% de ses actifs dans le compartiment Luxicav-Global Bond et détenir jusqu'à 10% maximum de ses actifs en actions.

Le compartiment peut aussi investir jusqu'à 100% de ses actifs nets en produits dérivés à des fins de couverture. A titre accessoire, il peut détenir des liquidités.

Indicateur de référence

Le compartiment ne suit aucun indice de référence.

Devise du Compartiment

Devise de référence du compartiment: Euro.

Horizon d'investissement

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans les deux ans. Il s'adresse aux investisseurs qui ont une propension au risque faible.

Politique de distribution

Les revenus des placements du compartiment ne sont pas distribués aux actionnaires du compartiment mais réinvestis.

Souscription et Rachat

Les actionnaires peuvent demander le rachat des parts du compartiment à tout moment. Pour de plus amples informations sur les modalités de souscription et de rachat, veuillez consulter les rubriques « Emission d'actions et procédure de souscription et de paiement » et « Rachat d'actions » du prospectus complet ainsi que la fiche relative au présent compartiment à l'Annexe 1 dudit prospectus.

La valeur liquidative de ce compartiment est calculée sur une base hebdomadaire.

Frais de transaction

Des frais de transaction distincts des commissions et frais évoqués à la rubrique « Frais » ci-après sont facturés au compartiment, ce qui réduit le rendement de ce dernier. En particulier les investissements dans des parts de fonds de placement peuvent entraîner un dédoublement de certains frais.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé



Sur les marchés financiers, tout rendement supérieur à celui d'un placement sans risque est la contrepartie offerte pour s'exposer à un risque donné. Sur l'échelle ci-avant, la catégorie 1 implique ainsi un faible risque de perdre de l'argent mais offre un potentiel de gain limité. Pour la catégorie 7, le risque de perdre de l'argent est beaucoup plus élevé, mais le potentiel de gain nettement supérieur. Il est à noter que la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé sur la base de données historiques. Or, la performance passée pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque et de rendement indiquée n'est pas garantie et elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le compartiment est classé dans la catégorie 3 car ses investissements se limitent à des actifs considérés comme relativement sûrs.

Risque de crédit: Risque de voir l'émetteur d'un titre de créance ne plus être en mesure de respecter ses engagements.

Risque de liquidité: Risque de ne pas parvenir à liquider une position donnée en temps voulu à un prix raisonnable.

Risque opérationnel: Risque inhérent à l'exploitation du compartiment, lié essentiellement à d'éventuelles erreurs d'évaluation et de traitement des données.

Risque de contrepartie: Risque de voir une contrepartie à un contrat ne plus être en mesure d'honorer ses obligations contractuelles.

Risque lié à des produits dérivés: Impact des instruments dérivés sur le profil de risque du compartiment lorsqu'ils sont utilisés pour obtenir, renforcer ou diminuer l'exposition à des actifs sous-jacents.

FRAIS

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la performance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,81 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Le Gestionnaire percevra une commission de performance calculée par rapport à un benchmark (Barclays EuroAgg Corporate tot ret, «Bloomberg code LECPTREU») sur le principe du «High Water Mark». Le Gestionnaire aura le droit de percevoir la commission de performance seulement si, à la fin de chaque trimestre, la performance du fonds (avant commission de performance) est supérieure à celle du benchmark (surperformance par rapport au benchmark) ET si la VNI par action (avant commission de performance) est supérieure au «High Water Mark» (surperformance par rapport à l'High Water Mark). La commission de performance est équivalente à 25% de la surperformance du fonds par rapport au benchmark (Barclays EuroAgg Corporate tot ret, «Bloomberg code LECPTREU») réalisée au cours du trimestre en question. La commission de performance ne pourra toutefois jamais excéder la moitié de la performance positive du fonds. La commission de performance sera provisionnée à chaque jour d'évaluation et sera payée au Gestionnaire trimestriellement au début du trimestre suivant. Lors du dernier exercice du fonds, la commission de performance s'élevait à 0,00% du fonds.
---------------------------	--

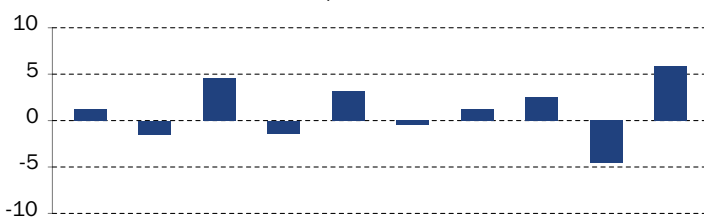
Les frais d'entrée et de sortie correspondent chacun au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le compartiment. Dans certains cas, il se peut que l'investisseur paie moins. Pour obtenir des informations plus détaillées, veuillez consulter votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2019. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille hormis les frais d'entrée ou de sortie payés lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter la rubrique «Charges et frais» du prospectus complet de la Sicav.

PERFORMANCES PASSÉES

% ■ LUXICAV GLOBAL INCOME part B (LU0119514577)



La performance historique ne constitue pas une indication des rendements futurs.

La performance indiquée tient compte des frais courants mais pas des frais d'entrée et de sortie facturés lors de l'achat ou de la restitution de parts de la Sicav.

Date de lancement du compartiment : 18/11/2002.

Les performances passées sont calculées en EUR et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative du compartiment à chaque fin d'année.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire :

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch

Informations supplémentaires : Pour de plus amples informations concernant cette Sicav, veuillez consulter le prospectus complet. Celui-ci ainsi que les rapports annuels et semestriels sont mis gratuitement à disposition en français au siège social de la Sicav, auprès de la banque dépositaire ainsi qu'auprès de tous les représentants agréés.

Politique de rémunération : Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse

<http://www.intesasanpaolobankluxembourg.lu/luxgest/>. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération, si nommé. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur nette d'inventaire et le prix d'émission, de conversion et de rachat des parts de la Sicav sont disponibles au siège social de la Sicav ainsi qu'à celui de la banque dépositaire.

Fiscalité : La législation fiscale du Grand Duché de Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Transfert entre compartiments : Les investisseurs peuvent échanger leurs parts contre celles d'un autre compartiment de la Sicav. Aucune commission de conversion n'est facturée pour un tel échange.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité de Lux Gest Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.